



# **Bureau Veritas Exploitation SAS**

LIEVIN 11 rue Léon Blum 62800 LIEVIN France Téléphone : 03 21 44 99 00

Mail: cedric.dufour@bureauveritas.com

# A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO RUE D AVELIN 59175 VENDEVILLE

Copie à M. DELOBEL

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage



PELLE HYUNDAI ROBEX25Z-9AK N° HHKHMK04EL0001536 N° ROB1536

# Intervention du 21/10/2025

Coordonnées du site :

Nom du site: MERCIER AUTO

Latitude: 50.5723 Longitude: 3.0749

Numéro d'affaire : 20481430

Référence du rapport : 20481430/1.67.4.R

Rédigé le : 21/10/2025 Par : Cédric DUFOUR

Ce document a été validé par son auteur

Références client ROB1536

Ce rapport contient 1 fiche

**Lieu d'intervention :** RUE D AVELIN 59175 VENDEVILLE

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr



Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

## Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

# Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur** décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- un carnet de maintenance par appareil de levage, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes Critères	SAN2 POANS	0	EAR'S
<ul><li>✓ Sans observation</li><li>✓ 100% des équipements vérifiés</li></ul>	✓	✓	×
<ul> <li>✓ 100% des essais réalisés</li> <li>✓ 100 % des points vérifiés</li> </ul>	✓	×	× ou √



# Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

# Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

# PELLE: 1



Fiche n° 1: Localisation: MERCIER VENDEVILLE

Marque: HYUNDAI Type: ROBEX25Z-9AK n°série: HHKHMK04EL0001536 n°interne:

**ROB1536** 

<u>Avis général</u>: **Non satisfaisant**: Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

# **ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)**

Fiche N° 1: PELLE

Marque : HYUNDAI Type : ROBEX25Z-9AK N° de série : HHKHMK04EL0001536 N° interne: ROB1536 **Localisation: MERCIER VENDEVILLE** 

Année de mise en service : 2020 Année de fabrication : 2020

endre	
Remettre en état le feux de travail du bras.	
nent : 21/10/2025 NOUVEAU	



Vous pouvez souscrire à l'option Data View

7.8b- Essuie-glace	Remettre en place un essuie-glace.

Date de 1<sup>er</sup> signalement : 21/10/2025 NOUVEAU Code Obs. : CD/211025/114446/0

9.7- Accessoires - Outils Remettre en place une attache rapide.

Code Obs.: CD/211025/114226/0 Date de 1<sup>er</sup> signalement : 21/10/2025 NOUVEAU

rapport n°: 20481430/1.67.4.R en date du 21/10/2025

**PELLE** Fiche N°1 Marque: HYUNDAI N° série: HHKHMK04EL0001536

N° interne: ROB1536

Type: ROBEX25Z-9AK

Année de mise en service : 2020

Année de fabrication: 2020

Texte de référence : Arrêté du 5 mars 1993

modifié et arrêté du 1er mars 2004

Localisation: MERCIER VENDEVILLE

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric



Avis général: Non satisfaisant: Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

auxquelles il y a lieu de remédier.

#### Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

# Caractéristiques

Energie(s): Hydraulique, Thermique

C.M.U. (kg): 2090 Charge à portée maximale (kg): 590.0 Charge à portée minimale (kg): 2090 Marquage Constructeur: CE

Carburant: Gazole

Portée maximale (m): 4.46 Portée minimale (m): 2.0

Compteur horaire: 3360

Avertisseur(s)

Sonore(s): Charge / moment

Lumineux: Charge / Moment

### Équipements

Vérifié : Oui Désignation : Anneau

### **Aspects documentaires**

# Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance

### Charges et essais

Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée Essais · indiquée le cas échéant)

### Description et conditions d'exécution des essais

Description :	Anneau à 2 m du sol: Charge suspendue.	Charge d'essai estimée (kg) : 540	
Portée d'essai (m) :	3.5		

rapport n°: 20481430/1.67.4.R en date du 21/10/2025 Fiche N°1

PELLE N° série : HHKHMK04EL0001536

Marque: HYUNDAI N° interne: ROB1536

### Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Appareil de mesure utilisé

Sucnantac

A Aspects documentaires

A.1 Carnet de maintenance

A.2 Affichage capacité

A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)

A.6 Capacité des équipements interchangeables

A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation

A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE

A.11 Identification de l'accessoire

A.14 Notice d'instructions
A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite

3 Charpente

3.3 Lests et contrepoids (constitution, fixation, arrimage)

3.9 Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle

4 Châssis

4.3 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs

4.4 Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...)

4.7 Stabilisateurs

4.8 traverses, longerons, châssis

5 Source d'énergie

5.1 Dispositif de séparation générale

5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

6 Eclairage incorporé à l'appareil

6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite

7.1 Chauffage

7.2 Constitution, fixations, plancher

7.5 Protection de l'opérateur

7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite

7.7a Ceinture de sécurité

7.7b Siège

7.8a Vitrages

7.8b Essuie-glace

7.8c Rétroviseur

7.9 Eclairage cabine

8 Organes de service et de manoeuvre

8.1 Mise en marche / Arrêt normal

8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)

8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)

8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation

8.5 Identification des organes de service

8.6 Retour automatique au point neutre

8.7a Avertisseur sonore

8.7b Avertisseur lumineux

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

9.2 Dispositifs de préhension

9.7 Accessoires - Outils

10 Mécanismes

10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)

10.5 Freins des mouvements concourant au levage

10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques

10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations

10.9 Protection des organes mobiles de transmission10.12 Frein de stationnement

10.13 Freins d'orientation

10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité

11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage

11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage

11.2 Autres limiteurs de course / hors course

11.39 Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport)

11.40 Sécurité de siège ou dispositif équivalent

12 Charges et essais

Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» ENGINS DE TERRASSEMENT 11